

Précarité énergétique et SOBRIÉTÉ SUBIE

QUELLE RÉALITÉ ? COMMENT AGIR ?

ÉDITO

L'an dernier, nous avons adopté un plan d'urgence face aux tensions inflationnistes, dont l'une des composantes était orientée en faveur des entreprises titulaires de nos marchés de travaux et de maintenance. Une convention indemnitaire avait été signée au nom de la théorie de l'imprévision, avec chacune de nos entreprises attributaires, afin de compenser l'augmentation extraordinaire (au sens premier du terme) du coût de l'énergie et de certaines fournitures et matériaux. Malheureusement les tensions économiques que rencontrent nos prestataires de travaux publics sont toujours à l'œuvre. Elles sont susceptibles de remettre en cause la continuité des chantiers réalisés pour le compte de nos communes. C'est pourquoi il nous faut aujourd'hui prendre de nouvelles initiatives afin de tenir compte de la réalité des coûts et ne pas étrangler nos partenaires, tout en limitant le plus possible l'impact pour nos collectivités. Une première décision a été prise en comité syndical le 17 octobre afin de faire évoluer la fréquence d'indexation de nos marchés de travaux. Une fois par an, au 1^{er} janvier de l'année, nous appliquons un index selon plusieurs indices en vigueur dans les TP. Cette révision sera désormais trimestrielle, pour plus de réactivité face à la volatilité de certains biens et services intermédiaires. Cela suffira-t-il ? Nous continuons à discuter avec la profession, avec le souci de préserver autant que faire se peut nos adhérents.

Jean-Luc Davy
président du Siéml

FORUM DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE LE 24 NOVEMBRE 2023 PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : QUELLE RÉALITÉ ? COMMENT AGIR ?

Cette année, le Siéml s'associe à la Journée nationale contre la précarité énergétique en consacrant son Forum départemental de l'énergie à cette problématique malheureusement très actuelle avec l'envolée du coût de l'énergie. 4 tables rondes seront proposées la matinée et deux visites l'après-midi.

1 De l'extension du domaine de la précarité...

La première séquence délimitera le champ de la précarité énergétique en donnant quelques définitions, en évoquant les frontières mouvantes du concept dans le temps ou en donnant quelques repères concrets pour mieux cerner le problème et son évolution, avec un prisme aussi bien national que local.

2 Passoires thermiques, étiquettes F et G, mallogement, crise du marché... comment agir sur l'habitat ?

Cette séquence présentera les initiatives et politiques locales remarquables pour lutter contre la précarité énergétique liée à l'isolation insuffisante des logements : programmes de rénovation énergétique dans l'habitat, accompagnement des petits propriétaires et des locataires...

3 Que faire quand la facture explose ?

Dans un contexte de perte de pouvoir d'achat énergétique durable, la troisième table ronde abordera les difficultés croissantes de paiement des factures énergétiques, le maquis des aides, les évolutions de la réglementation des prix de l'électricité ou du gaz, le market design...

4 Mobilités, entre exclusion et inclusion

Une dernière séquence permettra d'aborder la précarité énergétique sous l'angle de la mobilité : comment les populations les plus précaires parviennent-elles à concilier les impératifs de déplacements avec les contraintes économiques et les injonctions écologiques ? Quelles solutions pour une mobilité à la fois inclusive, solidaire et durable ?

Les visites de l'après-midi permettront de découvrir un nouveau réseau de chaleur et d'inaugurer la chaufferie bois du Siéml.

INFORMATIONS PRATIQUES ET INSCRIPTION

9 h : séance plénière avec 4 tables rondes (voir ci-contre)
12 h 30 : cocktail déjeunatoire
14 h : atelier (30 min.) et départ pour les visites
Lieu : Terra Botanica à Angers

15 h : visite d'un réseau de chaleur à Angers
16 h 15 : visite et inauguration de la chaufferie bois du Siéml à Écouflant

Inscription et programme sur
→ www.forumdepartementaldelenergie.fr

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE QUELQUES CHIFFRES

11,9% des ménages vivant en France métropolitaine, soit 3,4 millions de ménages, sont en situation de précarité énergétique (selon le revenu et la part des dépenses énergétiques dans le budget).

22% des ménages ont souffert du froid chez eux au cours de l'hiver 2021-2022

69% des Français déclarent avoir réduit le chauffage pour ne pas avoir de factures trop élevées (+ 16 % en 2 ans).

Sources : Observatoire national de la rénovation énergétique - mars 2023

LE
CHIFFRE
DU
MOIS

17,9

Pourcentage de l'électricité consommée produite en Maine-et-Loire par 12 213 installations de production EnR en 2022.

INVESTISSEMENTS SUR LES RÉSEAUX UN PROGRAMME PLURIANNUEL AVEC ENEDIS

Le Siéml et Enedis poursuivent leur travail de planification concertée des investissements sur le réseau de distribution publique d'électricité. Le comité syndical a validé le nouveau programme pluriannuel d'investissements (PPI) sur le réseau électrique pour la période 2024-2027. L'occasion de dresser un bilan positif du précédent PPI 2020-2023 et de partager de nouvelles priorités de travaux pour améliorer la qualité de la distribution publique d'électricité en Maine-et-Loire. Pour 2024-2027, le concessionnaire s'engage sur 11 millions d'euros de travaux (+ 17 % par rapport au précédent PPI) orientés vers les ouvrages les plus incidentogènes et les communes comptabilisant les temps de coupures moyens par usager et par an les plus importants du département. → **Signature de la convention le 21 novembre au Salon des maires, stand Enedis, à 11 h 30.**

CHALEUR RENOUVELABLE MISES EN SERVICE DE CINQ CHAUFFERIES BOIS

Un an après l'inauguration de la première chaufferie bois à Saint-Augustin-des-Bois, pas moins de cinq nouvelles installations ont été ou seront mises en service prochainement dans le cadre de l'accompagnement clé en main proposé par le Siéml, de leur conception à leur exploitation. Ces chaudières alimenteront des bâtiments communaux d'Angrie, Cantenay-Épinard, Sarrigné, Rou-Marson et Val-du-Layon. Par ailleurs, l'installation d'une toute nouvelle chaufferie bois vient de s'achever sur le site du Siéml. Elle sera inaugurée le 24 novembre en clôture de notre forum annuel. Ces travaux grande nature confortent le savoir-faire du Siéml dans les équipements de chaleur renouvelable. Jusqu'à présent, neuf communes ont transféré leur compétence « chaleur renouvelable » et trois la compétence « réseau de chaleur ».

GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ BASCULE DES MARCHÉS EN COURS

Le Siéml a attribué les marchés 2024-2026 à deux fournisseurs : Gaz de Bordeaux pour le lot GRDF (110 GWh/an) et Alterna pour le lot Sorégies (7 GWh/an). Pour le lot le plus conséquent, Gaz de Bordeaux a d'ores et déjà contacté les 86 collectivités concernées afin de préparer la bascule de 905 sites. Le Siéml se chargera de transmettre les pièces du marché. → **groupements-achat-energie@sieml.fr**

→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

MER. 8 NOV.	Réunion territoriale Anjou Loir et Sarthe
LUN. 13 NOV.	Réunion territoriale des Mauges
MAR. 14 NOV.	Réunion territoriale Saumur Val de Loire
MER. 15 NOV.	Réunion territoriale Cholet agglomération
21 AU 23 NOV.	Salon des Maires
VEN. 24 NOV.	Forum départemental de l'énergie
VEN. 24 NOV.	Inauguration de la chaufferie bois du Siéml
MAR. 28 NOV.	Réunion du Bureau > Siéml

→ **Calendrier des réunions territoriales sur www.sieml.fr**

AUGMENTATION DU CAPITAL D'ALTER ÉNERGIES POUR UNE MASSIFICATION DES ENR

Le comité syndical a acté une augmentation de l'actionnariat du Siéml au sein d'Alter énergies pour un montant de 1 794 400 €. Cette décision s'inscrit dans le cadre du plan stratégique et financier 2022-2031 de la SEM qui acte le renforcement de son capital social pour répondre aux enjeux de massification des énergies renouvelables et conforter l'effet levier de l'investissement des actionnaires publics au sein des SEM locales. La Chambre régionale des comptes, dans son rapport d'observations définitives des comptes d'Alter énergie, a rappelé que pour 1 € investi par les collectivités dans la SEM, ce sont 10 à 30 € d'investis sur les territoires globalement.

COMITÉ RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE (CRE) UN SIÈGE POUR LE SIÉML

Le Siéml a intégré le Comité régional de l'énergie des Pays de la Loire au sein du collège des représentants des départements, des communes et des EPCI. Ce comité a pour objectifs de favoriser la concertation, en particulier avec les collectivités territoriales, sur les questions régionales relatives à l'énergie. Il sera particulièrement actif dans le cadre de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables issues de la loi APER. La première réunion s'est tenue le 23 octobre dernier.

INFO EN PLUS



Défense du BioGNV pour les transports lourds : le Président Davy cosigne une tribune et s'engage dans la défense du mix énergétique aux côtés des acteurs de la filière → **Consulter la tribune**



Évolution des secteurs d'intervention des conseillers en énergie : L'équipe s'étoffe et adapte ses secteurs d'intervention auprès des communes.

→ **www.sieml.fr/les-services**